



ASSEMBLÉE

BRUNO STRASSER, PRÉSIDENT

Bruno.Strasser@unige.ch

PV adopté de l'Assemblée de l'IUFE

Date : 14 octobre 2024, de 17h00 à 19h00, IUFE, Pavillon Mail salle 234

Personnes présentes : Bruno Strasser ; Sophie Canellini ; Emilia Cosme Madeira ; Alma Dziho ; Roland Emery ; Christophe Laenzlinger ; Olivier Maulini ; Aline Meyer ; Valérie Opériol ; Ana Claudia Proenca ; Myriam Vitali Capraro.

Personnes excusées : Mara Cianciulli ; Jérôme David ; Delphine Eggel ; Emmanuel Sanders ; Michael Savoy ; Yann Volpé.

Prise du PV : Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 3 juin 2024
3. Communication de la Présidence
4. Communications de la direction IUFE
5. Admissions en formations : quelles règles pour quel recrutement ?
6. Certifications en formations : quel rôle du terrain pour quelle légitimation ?
7. Divers

1. Adoption de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du projet de PV du lundi 3 juin 2024

Le projet de PV est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidence de l'assemblée

Le Président de séance ne communique aucune information particulière.

4. Communications de la direction de l'IUFE

Le 22 septembre dernier, le peuple genevois s'est prononcé pour que la durée de la formation en enseignement primaire reste à 4 ans. Les suites de ce dossier prévoient, d'entente entre toutes les parties concernées, principalement le DIP via le Groupe de coordination (GDC), la mise en place d'un groupe de travail stratégique. L'un des points à reprendre concerne l'admission en formation, et son impact sur le choix des étudiant-es écarté-es de partir se former sur le canton de Vaud. Une rencontre entre l'ADEFEP et la Conseillère d'Etat se tiendra jeudi 17 octobre afin d'aborder, entre autres, ce sujet de l'admission et des contenus/dispositif de formation. Toutes les parties sont d'accord sur l'objectif principal : faire évoluer au mieux le parcours de formation maintenant que la votation populaire a tranché la question lancinante de la durée des études.

Le groupe stratégique, composé de la direction de l'IUFE et des membres du DIP et de l'Université qui siègent au GDC, pourrait également s'occuper du dossier FORENSEC dans la mesure où certains membres du DIP vont participer au travail sur ces deux dossiers. C'est en cours de discussion.

5. Admissions en formations : quelles règles pour quel recrutement ?

La discussion se base sur la note diffusée par la direction avec la convocation de la séance. Ce document d'une page est annexé à ce PV.

Pour information, l'IUFE est déjà en contact avec le doyen de la Faculté de médecine pour échanger au sujet de la procédure de sélection des candidat-es qui, comme en formation pour l'enseignement primaire, a lieu également en fin de première année. Certaines préoccupations peuvent être similaires des deux côtés, d'où une volonté commune de réfléchir aux possibilités de faire différemment. Les deux facultés ont décidé de réfléchir/travailler ensemble durant une période afin de documenter cette problématique

En parallèle, la CDIP a demandé à Genève de répondre aux conditions de reconnaissance qui exigent que les crédits disciplinaires proviennent de la discipline majeure pour les formations à l'enseignement gymnasial. La CDIP demande en outre au canton de lui communiquer quels sont les titres des formateurs/trices, leur parcours et leur expérience professionnelle dans la filière concernée, à savoir leur discipline d'enseignement. Elle souhaite aussi connaître les titres des étudiant-es qui sont entrés en formation depuis 2019, afin de pouvoir vérifier s'ils répondent aux conditions d'admission. L'application de cette clause restrictive pourrait conduire à une quantité importante de candidat-es non admissibles, d'où un risque de pénurie du côté de certaines disciplines d'enseignement à Genève.

6. Certifications en formations : quel rôle du terrain pour quelle légitimation ?

La discussion se base à nouveau sur la note diffusée par la direction avec la convocation de la séance. Voir l'annexe à ce PV.

Une rencontre a eu lieu entre la direction de l'IUFE, la directrice des RH du DIP et l'ensemble des syndicats d'enseignant-es secondaires (FAMCO, UCESG, SSP, SIT, CUAE). L'AEFES n'était pas présente. Les échanges ont porté, à partir d'un courrier rédigé par les syndicats, sur le dispositif des stages de la FORENSEC et les relations parfois problématiques entre étudiant-es, formateurs/trices de l'Université et professionnel-les du terrain. Des mesures immédiates devraient être prises, en particulier pour qu'un échec à un stage n'empêche pas d'effectuer des remplacements au DIP. Un travail commun doit se prolonger pour que la certification des stages implique le terrain et l'Université de manière plus équilibrée, afin d'éviter toute concentration des pouvoirs susceptible de générer des sentiments d'injustice et de produire de la souffrance chez les formateurs/trices et/ou les stagiaires.

La direction de l'IUFE a rappelé que les droits des étudiant-es de l'IUFE et leurs voies de recours sont les mêmes que pour tout-e étudiant-e à l'Université de Genève. Toutes les voies de recours ont été également rappelées. Au vu de la situation et des différents constats énoncés, une question s'impose : d'un point de vue structurel, la manière dont les choses sont organisées ne devrait-elle pas être repensée ? Il faudrait peut-être que le terrain prenne une part plus active à la responsabilité de la certification, qu'il en assume la co-responsabilité comme c'est d'ailleurs les cas dans les autres programmes. L'assemblée pourrait ici jouer un rôle politique et stratégique, en travaillant sur les principes et les conditions règlementaires qui gouvernent la certification, la réussite des études pour devenir enseignant-e. Ces principes d'évaluation pourraient être les mêmes pour toutes les formations. Et comme l'assemblée est l'organe de validation des règlements, elle a vocation à œuvrer en amont à la fédération des principes. Cette question devrait être relayée en direction des différents corps concernés.

Chaque membre concerné va donc retourner vers son corps d'appartenance et discuter des possibilités et des arguments. L'assemblée pourrait ainsi avoir une prise de position sur ce sujet en décembre.

La séance est levée à 19h00.

Annexe : note de la direction de l'IUFE